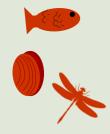


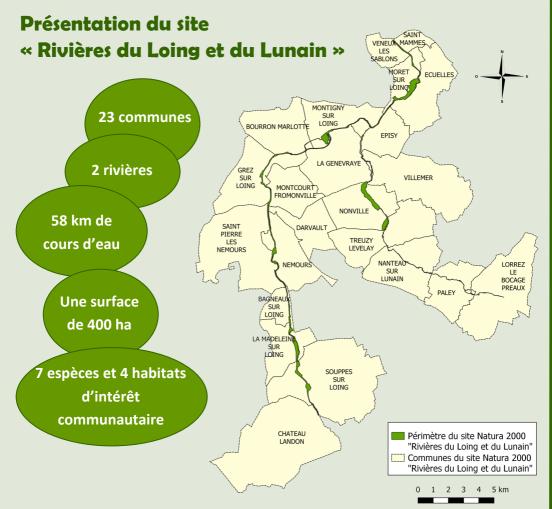
Site NATURA 2000

« Rivières du Loing et du Lunain »



Préservons la richesse de notre patrimoine naturel!





Le site a été désigné site Natura 2000 en mars 2006 et le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé en 2012 par le comité de pilotage. La Communauté de Communes de Moret Seine et Loing est la structure animatrice du site. Elle a confié l'animation du DOCOB à la Fédération de Pêche de Seine et Marne depuis 2013.

La Vallée du Loing et du Lunain est un espace à forts enjeux. Les objectifs du DOCOB visent principalement à restaurer la continuité écologique des rivières dans le but de préserver les habitats des espèces communautaires.

L'atteinte de ces objectifs se fait en concertation avec les propriétaires riverains, les élus et les acteurs locaux grâce à des contractualisations volontaires entre propriétaires et services de l'Etat.

Espèces d'intérêt communautaire



4 espèces piscicoles

Lamproie de Planer (Lampetra planeri)



Loche de rivière (Cobitis taenia)





Chabot fluviatile (Cottus perifretum)



Ų

1 espèce de mollusque Mulette épaisse (*Unio crassus*)



FDAAPPMA 7



Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)



© FDAAPPMA 77

Habitats d'intérêt communautaire



Herbiers à renoncules

Mégaphorbiaies





Prairies maigres de fauches

Forêts alluviales



Les actions menées sur le site

Les suivis scientifiques

Inventaires piscicoles

Deux stations sont inventoriées chaque année sur chacune des rivières. Le but est de suivre l'évolution des populations piscicoles et notamment l'état des populations des espèces d'intérêt communautaire.

Ces inventaires sont réalisés par pêche électrique, une technique qui consiste à créer un champ électrique dans l'eau pour attirer les poissons vers les opérateurs. Les poissons capturés sont ensuite identifiés, mesurés et pesés avant d'être remis à l'eau.





Suivi des Agrions de mercure

L'objectif des suivis est de suivre l'évolution des populations d'agrions de mercure et d'évaluer l'état de conservation de leur habitat dans le périmètre Natura 2000. L'observation des individus se fait à vue ou en les capturant à l'aide d'un filet à papillons.

L'espèce est présente sur 4 stations sur le Lunain et 1 stations sur le Loing. Elle préfère généralement des espaces ouverts à proximité de petits courts d'eau courants.





Sensibilisation du grand public

La communication auprès du grand public est une partie très importante du travail de l'animateur du site Natura 2000. Elle permet de faire connaître la richesse du site et de montrer qu'il est important de le préserver.

L'animateur est ainsi amené à participer à des manifestations publiques sur le territoire en organisant des animations autour des milieux aquatiques.

Il peut également intervenir dans les établissements scolaires. L'animation se déroule alors sur une journée avec une partie théorique le matin et une sortie sur le terrain l'après-midi pour partir à la découverte des espèces présentes proche de chez vous.





L'animation territoriale

La mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB repose sur une sensibilisation des usagers du territoire et la participation active des acteurs du site *via* la contractualisation volontaire. Pour cela, l'animateur part à la rencontre des propriétaires et des élus locaux du site pour les accompagner dans leur projet de préservation du milieu naturel.

L'animateur est aussi présent pour aider les porteurs de projets sur l'application des mesures réglementaires en vigueur sur les parcelles Natura 2000 qui sont les évaluations d'incidences.

Par ailleurs, une veille locale est assurée sur le territoire pour suivre tous les projets en cours susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

Les contractualisations Natura 2000

La charte Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect d'une liste d'engagements portant sur de bonnes pratiques environnementales.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les contrats Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Pour quoi ? Restaurer vos berges, réaliser l'entretien de la végétation, éliminer une espèce invasive, participer au rétablissement des continuités écologiques, etc.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges propre à chaque contrat signé

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Remboursement à 100% garanti par l'Etat et Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Pour qui ? Exploitants agricoles individuels et sociétés agricoles.

Où ? Parcelles exploitées par l'agriculteur et incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges de la ou des MAEC contractées.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Compensation des pertes et/ou surcoûts de travail liés à la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques agricoles.

Les évaluations des incidences Natura 2000

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive,..., pour éviter les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire.

Vous pouvez consulter le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour vous référer aux trois listes qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences -natura-2000

Pour en savoir plus, « L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » est téléchargeable :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-outilspratiques-a7712.html



Qui contacter?

Marion GRIMAUD

Chargée d'études Natura 2000

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Tél: 01 64 39 03 08

Mail: natura2000@federationpeche77.fr 22 rue des Joncs, Hameau d'Aubigny 77950 MONTEREAU SUR LE JARD





Pour en savoir plus sur Natura 2000 en Seineet-Marne, rendez-vous sur : http://seine-et-marne.n2000.fr/









Conception: © FDAAPPMA-2021